

COMPTE RENDU de l'audience de la délégation SNPDEN Ardèche
auprès de la DASEN le 04/02/2019

Présents :

Pour le SNPDEN : **Marie-Hélène CALLO, Jean-Yves VIAIN**

Pour la DSDEN : **Patrice GROS (DASEN), Éric LOLAGNIER (Secrétaire Générale)**

- ➔ Présentation du SNPDEN Ardèche :
- ➔ **Sujet 1** : Le dossier commun, les dysfonctionnements, les procédures, le retour de la collectivité et de l'institution, les divers financements.
- ➔ **Sujet 2** : La sécurité des EPLE, PPMS et situation des établissements.

➔ **Sujet 1** : Nous rappelons, par un historique dans un premier temps, la naissance du dossier commun et de la procédure unique visant à regrouper tous les projets des collèges Ardéchois. Cette mise en place a entraîné des situations complexes, notamment sur la faisabilité de répondre dans les temps, mais également sur la partie technique. En effet, la méthode et l'outil retenus ont entraîné un travail fastidieux et chronophage pour tout le monde. Ce qui a parfois donné lieu à des situations très inconfortables.

L'ensemble des projets déposés, sans hiérarchisation, mais surtout de tout type, par exemple les APPN et la sortie à un carrefour de métiers au milieu du projet « fort » de l'établissement (lié au COT), n'est pas lisible.

Et dernier point qui nous a placé dans des situations parfois tendues, voire conflictuelles avec les équipes pédagogiques, est le non-retour des réponses pour la rentrée scolaire, mais également l'absence d'explications, de la collectivité et de l'institution. Les collègues qui ont tenté d'avoir des éléments, ont parfois eu des retours contradictoires.

Le DASEN reconnaît l'inconfort qui découle du dossier commun et attend avec impatience la mise en place pour l'année prochaine. La nécessité de nous apporter des éléments en retour est obligatoire.

Il rappelle notre prochaine réunion le mercredi 13 février 2019 sur le sujet avec les services de la DSDEN et du Conseil Départemental. Pour lui, la question de la hiérarchisation est importante.

➔ **Sujet 2** : M. LOLAGNIER précise que l'ensemble des établissements ont un PPMS à jour. Cependant, nous alertons sur le fait, que beaucoup d'établissements sont dans des situations avec des failles techniques, parfois importantes. Il est difficile, dans ces derniers cas, de ne pas avoir d'inquiétudes.

Le DASEN précise que notre responsabilité est de s'assurer que l'ensemble des procédures soient connues de tous. Ces dernières devant être précises et formalisées dans le PPMS. On ne pourra nous reprocher une faille technique (grillage, portillon, etc) qui n'est pas corrigée.

Le DASEN est favorable à une formation de l'ensemble des PERDIR sur la gestion de crise de manière générale, en s'appuyant sur la formation de Saint-Astier (Dordogne).